

Chaque jeudi et chaque dimanche, le Club Vosgien «Raon l'Étape - Porte des Vosges» organise des randonnées pédestres. Voici la liste des sorties d'octobre 2009. Pour plus d'informations, consultez le site du Club Vosgien <http://cv.raon.pagesperso-orange.fr>. Vous pouvez également contacter le président Jean-Marie Michel au tél. 06 80 61 21 01 :

jeudi 1^{er} octobre : Saulcy, 9 km, dénivelé 250 m., sortie guidée par Yves Lapicque (03 29 41 64 27) > monument Saulcy, côte du mont, point de vue sur Belval, relais de télévision, Saulcy

dimanche 4 octobre : pas de sortie

jeudi 8 octobre : Rougville, 11 km, dénivelé 300 m., sortie guidée par Daniel Jacquelin (03 29 58 35 12) > pierre trois jambes, point de vue, roches de Paxoral

dimanche 11 octobre : Haut-Kœnigs-

bourg (18 km avec Olivier Ladwein, tél. 06 24 62 13 74)

jeudi 15 octobre : la Croix aux Mines, sortie de journée avec départ à 8h30, guide Daniel Vitry (03 29 58 37 39) > visite d'une galerie de mine et du musée, repas, rando (notice à venir)

dimanche 18 octobre : Gérardmer, 20 km, dénivelé 520 m., sortie guidée par Yves Lapicque (03 29 41 64 27) > Gérardmer, le Molfaing, Envergoutte, tête de Nayemont, saut des Cuves

jeudi 22 octobre : Raon l'Étape, autour du Craincy, 11 km avec le guide Claude Janin (03 29 41 47 36)

dimanche 25 octobre : clôture Inter Club organisée par le Club Vosgien d'Azerailles, informations auprès de Jean-Marie Michel, tél. 06 80 61 21 01

jeudi 29 octobre : Menil sur Belvitte, 9 km, guide Marie-Françoise Balland

(03 29 65 45 16) > Ménil sur Belvitte, Coppé, Gallois, Ménil sur Belvitte

jeudi 5 novembre : Montigny avec le guide Michel Marsal (03 83 42 13 14) > rando avec goûter à la ferme



découverte du Kahlenwasen en septembre dernier

<http://cv.raon.pagesperso-orange.fr>

fiche pratique **INFO** → **ÉNERGIE n°40** feux de jardin : évitez les !

Quand on taille une haie ou des buissons, les déchets verts s'amoncellent vite et il est bien tentant de les brûler. Une pratique qui n'est guère écologique, et le plus souvent interdite...

Dans la plupart des communes (dont Raon l'Étape), le brûlage des végétaux en plein air est interdit, pour des raisons de sécurité (incendie), mais aussi pour le confort du voisinage. Et pourtant, il est courant de voir des quartiers entiers enveloppés par la fumée d'un seul feu de branches.

D'un point de vue environnemental, brûler des déchets verts en plein air n'est pas la meilleure solution. Certes, en brûlant des branchages, on émet des gaz à effet de serre qui se seraient dégagés de toute façon avec le compostage. Mais ce brûlage représente un gaspillage important de matière or-

ganique, qui va être perdu en fumée, interdisant la fertilisation par le cycle naturel du carbone et de l'azote.

Quitte à allumer un feu, autant le faire dans sa cheminée, avec du bois sec : au moins ça chauffera la maison utilement. Mieux encore, on peut passer les branches encombrantes au broyeur à végétaux pour l'incorporer ensuite au compost. Cela permet de diminuer le volume des déchets verts et d'accélérer leur décomposition. Ces broyats de branches forment un excellent compost pour le potager, indemne de mauvaises herbes.

On peut aussi les étaler au pied des arbustes, où ils constituent une bonne protection contre la sécheresse en été et retardent la pousse des mauvaises herbes dans les allées. L'énergie électrique dépensée par le broyage est tout



exemple d'un feu de jardin qui enfume le centre ville de Saint-Dié (il en est de même à Raon l'Étape)

à fait négligeable comparée à celle dépensée avec sa voiture si l'on porte ces déchets verts à la déchetterie. Mieux vaut traiter sur place et s'impliquer dans la gestion de ses déchets.

La seule exception concerne des plants malades (fruitiers atteints de moniliose ou végétaux atteints par des maladies à virus) qu'il est préférable de brûler dans un incinérateur de jardin. On peut le confectionner avec un simple